

Les instances de la CCMM

36 conseillers communautaires
(élus délégués)



Conseil communautaire

Il est composé des
36 conseillers communautaires

Il décide

Se réunit en principe le 3^{ème} jeudi de
chaque mois.
Ses séances sont publiques

Bureau

Il est composé du président,
de 10 vice-présidents et
de 5 conseillers délégués

**Il donne un avis sur les propositions
des commissions
et prend les décisions délégués
par le conseil**

Se réunit en principe le 1^{er} jeudi de chaque
mois.

Bureau exécutif restreint

Il est composé du président
et des 5 vice-présidents de pôle

**Il coordonne l'action des
commissions
et assure la gestion courante**

Se réunit chaque semaine

Conférence des maires

Elle réunit les 19 maires et le bureau

**Elle assure la synergie entre l'action
des communes et celle de la
communauté**

7 commissions

Ouvertes aux conseillers municipaux

1. Développement économique
2. Transports
3. Jeunesse et sports
4. Culture et citoyenneté
5. Habitat
6. Environnement
7. Equipement et réseaux

**Elles débattent et font des
propositions**

Sont présidées par 1 vice-président
Se réunissent 1 à 3 fois par trimestre

Comités de pilotage

Composés d'élus et techniciens

**Ils veillent au bon déroulement des
projets et à la liaison avec les
partenaires institutionnels**

Groupes de travail

Ouverts aux habitants

**Ils élaborent et/ou mettent en
œuvre des projets opérationnels**